

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 MAI 2022

Loger les agents de la Ville



LOGER LES AGENTS DE LA VILLE

Deux nouvelles conventions sont signées avec deux bailleurs sociaux pour favoriser l'accès au logement de celles et ceux qui font le Service Public dans notre Ville.

Présentation du rapport sur l'« Accès au logement social des agents municipaux », par Aline Guitard, adjointe Urbanisme et habitat, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 4 mai 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 4 mai 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 22 juin 2022, à 18h45.

En salle du Conseil ou sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ALINE GUITARD, rapporteur :

Cette délibération concerne le crucial problème du logement des agents et agentes de la Ville de Lyon.

Le prix des loyers Lyonnais et grands Lyonnais et la pénurie de logements sociaux sont un frein terrible à l'accès au logement de celles et ceux qui font le Service Public dans notre Ville pour des salaires qui sont, la plupart du temps, bien éloignés du « 3 fois le prix du loyer » exigé par les agences immobilières.

Notre collectivité a fait le choix de réserver une part de son contingent de logements en tant que réservataire pour ses personnels titulaires ou en CDD d'au moins un an, sur le modèle de ce que fait l'Etat avec ses propres réservations pour les personnels de la Fonction Publique d'Etat. Malheureusement le taux de rotation trop faible dans le logement social (136 logements libérés par an en moyenne dans le parc social de la Ville) ne permet pas de répondre à la demande et nos agents sont contraints de s'éloigner chaque année un peu plus de leur lieu de travail pour trouver un logement adapté à leurs besoins et accessible financièrement.

C'est ce qui avait mené la Ville à passer une première convention en 2019 avec la SACVL à la fois pour augmenter son parc en tant que réservataire et avoir un accès prioritaire pour les agents au parc privé à loyer encadré du bailleur. C'est également ce qui a mené la Ville à mettre en place un guichet spécifique pour les agents et agentes au sein du Service Habitat, afin de simplifier leurs démarches et de les informer au mieux.

Aujourd'hui, force est de constater que ces premiers pas, s'ils ont permis d'améliorer légèrement l'accès au logement des agents et agentes de la Ville, sont loin de suffire à répondre aux besoins réels.

A titre d'exemple, en 2021, 45 baux ont été signés sur la Ville (dont un à la Croix Rousse par les agents !) ... alors que plus de 8500 personnes travaillent pour la Ville, (même si seulement une part d'entre elles sont en CDI ou en contrat de plus d'un an) !

C'est pourquoi il a été décidé de passer deux nouvelles conventions avec deux autres bailleurs :

- L'une avec CDC Habitat plutôt tournée vers le logement intermédiaire et l'accès à la propriété,
- L'autre avec Grand Lyon Habitat qui, contre une subvention exceptionnelle de 150 000€, garantit à la Ville de Lyon 30 réservations supplémentaires à usage exclusif des agents et agentes avec une priorisation sur les T3 et T4 qui nous font cruellement défaut.

C'est concrètement un nouveau pas pour un meilleur accompagnement des agents et agentes du Service Public pour un réel accès à leur droit au logement, même s'il reste certainement encore insuffisant au regard des besoins.

Vous comprendrez donc que je vous invite à approuver cette délibération.

Rapport 4-22-3951-261

Objet : Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux

Rapporteur : ALINE GUITARD

Rapport adopté à l'unanimité.